



Les 3 valeurs

- La liberté : pouvoir agir à sa guise, dans le cadre de la loi
 - Liberté d'opinion & Liberté d'expression : *Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits le plus précieux : tout citoyen peut donc parler, écrire et imprimer librement, sauf dans les cas déterminés par la loi. »
 - Liberté de circulation & Liberté de manifestation & Liberté de réunion & Liberté d'association & Liberté de se syndiquer : *Extrait du préambule de la constitution de 1946* : « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »
 - Liberté de culte : *Extrait de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État* : « La République assure la liberté de conscience et elle garantit la liberté de culte. »
 - Liberté d'entreprendre

- L'égalité : tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs
 - Égalité devant la loi : *Extrait de la constitution de 1958* : « Nous sommes tous égaux devant la loi sans distinction d'origine ou de religion. »
 - Égalité devant le suffrage : *Extrait de la constitution de 1958* : « Une personne, une voix. »
 - Égalité des sexes : *Extrait de la constitution de 1946* : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».
 - Égalité des chances : *Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789* : « Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités et emplois publics, selon leurs capacités et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » *Extrait de la constitution de 1946* : « Nul ne peut être lésé dans son travail, en raison de ses origines, de ses opinions, de ses croyances. »

- La fraternité : tous les citoyens forment une communauté
 - *Extrait de 1946* : « Le principe de la sécurité sociale est posé à l'ensemble des citoyens. »
 - *Extrait de la constitution de 1946* : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de sa situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Pour garantir ces valeurs, la République a aussi **5 principes** :

- L'indivisibilité : la loi est la même pour tous, partout sur le territoire.
- La laïcité : neutralité en matière religieuse (loi de séparation de l'Église et de l'État, 1905).
- La démocratie : les citoyens décident par le vote.
- La République sociale : venir en aide aux plus démunis
- La parité homme – femme

Principes et valeurs sont liés :

Exemple de la laïcité : la liberté d'avoir une opinion religieuse (croire ou ne pas croire), l'égalité (pas de discrimination en fonction de la religion des citoyens), la fraternité (quelle que soit leur religion, les citoyens appartiennent à la même communauté nationale).

Les symboles de la République française

- Imaginés durant la Révolution française, à partir de 1789 (fin XVIII^{ème} siècle)
- Ils s'imposeront définitivement vers 1880 (fin XIX^{ème} siècle)
- **La devise « liberté – égalité – fraternité »**
- **Le drapeau tricolore**
Le bleu et le rouge sont les couleurs de Paris, berceau de la Révolution française. Le blanc est celle de la monarchie. Paris « embrasse » le roi et le surveille, c'est l'espoir (déçu) d'une monarchie constitutionnelle.
- **L'hymne « La Marseillaise »**
Un soldat alsacien (Rouget de Lisle) compose une chanson durant la Révolution. Des régiments marseillais se l'approprient. Chant de défense de la patrie contre l'envahisseur.
- **La fête nationale : 14 juillet**
14 juillet 1789, prise de la Bastille par les Parisiens lors de la révolution française car c'était un dépôt de poudre + une prison symbole de l'injustice du roi.
- **Marianne**
Anne et Marie sont deux prénoms bibliques (grand-mère et mère de Jésus), très répandus au XVIII^{ème} siècle en France. Elle symbolise une république protectrice et courageuse.

Nationalité et citoyenneté : l'exercice des droits

Un enfant de nationalité française devient citoyen à l'âge de 18 ans.

Le citoyen possède différents types de droits :

- **Des droits civils** : droit de se marier, d'être propriétaire, droit à la sûreté, droit à l'égalité devant la loi, devant la justice, d'accès aux emplois publics, la liberté d'opinion, d'expression, de se syndiquer, de religion, de circulation, de réunion, d'association ou de manifestation.
- **Des droits politiques** : droit de voter, de se présenter à une élection, de participer à la formation de la loi en rencontrant les députés.
- **Des droits sociaux** : le droit au travail, le droit de grève, droit à l'éducation et à la sécurité sociale (maladie-accident-chômage-retraite)

Le citoyen doit remplir des **devoirs** : respecter les lois, participer à la dépense publique en payant des impôts, participer à la défense du pays.

En 1992, le Traité de Maastricht met en place une **citoyenneté européenne** : est considéré citoyen européen, toute personne ayant la nationalité d'un état membre de l'UE.

- Liberté de circulation, de résidence, d'études et de travail dans les états membres de l'UE.
- Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européenne dans l'état de résidence.

Les 3 façons de devenir français :

- Par **filiation** : c'est le droit du sang. Toute personne née d'au moins un parent français.
- Par **naissance** : le droit du sol. Une personne née en France de parents étrangers et qui y réside.
- Par **acquisition** : Par adoption / Par naturalisation : il faut prouver 5 ans de résidence en France, et maîtriser la langue / Par mariage avec un(e) français(e) depuis au moins 4 ans